L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 8 SEPTEMBRE.

FEUILLETON

LE TROMPETTE DE LA BÉRÉSINA.

PAR PONSON DU TERRAIL.

III.

C'est pourtant une humble monture que le cheval du trompette.

Il a l'encolure épaisse et courte, la crinière abondante, le jarret épais et la tête grosse. C'est un pauvre cheval de Tarbes qui n'a point d'aïeux et n'a jamais eu l'honneur de porter un officier. Mais il a brouté l'herbe de France, il est de la race des soldats obscurs qui sont d'autant plus héroïques que les dignités et les honneurs ne seront jamais pour eux. Combattre est leur devoir, mourir leur récompense, c'est assez! Et le cheval du trompette, l'humble cheval blanc, qui n'aura jamais une chabraque galonnée, nage pourtant avec vaillance et comme s'il était l'étalon numide qui porte, les jours de bataille, César au front de ses légions.

L'homme à la nage a mis vingt minutes pour franchir le fleuve.

Le cheval va plus vite encore.

Aux indécises clartés de la prime aube, l'armée, attentive, le voit enfoncer ses sabots sur la berge, et, une fois encore, Anselme embouche sa trompette.

—Ce cheval et ces deux hommes sont le salut de mon armée! murmure Napoléon.

Eblé encourage toujours ses pontonniers; l'œuvre avance.

Dans une heure, la cavalerie de Corbineau viendra partager les derniers travaux et repos sera Wittgenstein.

....

Et cependant le cheval blanc galope avec sa double charge, il galope dans les hautes herbes pour tromper la surveillance des sentinelles ennemies; il atteint une forêt dont le sol est couvert de neige et il s'élance à travers les taillis et les broussailles comme un cheval de chasse.

Alors, Anselme se tourne à demi sur sa selle et dit à Marcelin, qui le tient embrassé:

—Nous arriverons sains et saufs peut-être, mais enfin nous pouvons tomber dans quelque embuscade, et il faut tout prévoir.

—Que devons-nous faire? demande le lieutenant Marcelin.

Anselme a arrêté son cheval à la lisière de la forêt.

—Regarde! dit-il.

A gauche, à l'ouest, brûlent encore les feux de Wittgenstein.

A droite, dans l'éloignement, comme une ligne bleuâtre bornant l'horizon, on aperçoit les bivouacs de Corbineau.

La plaine est couverte de neige et la couche en est épaisse.

—Nous ne pourrons plus galoper, dit Anselme, et un homme à pied marchera plus vite qu'un cheval. Il faut nous séparer.

—Pourquoi? demanda Marcelin.

—Mais parce que, en nous séparant, nous avons deux chances de plus d'arriver jusqu'au général Corbineau.

—C'est juste, répond Marcelin.

—J'ai encore mon uniforme de soldat et tu as ton épaulette d'officier. On croit un officier sur parole. Je garde le message écrit.

—Soit, dit Marcelin. Et le cheval?

—Nous allons l'attacher ici, à un arbre, et le bon Dieu voudra peut être que nous le retrouvions.

—Maintenant, dit Anselme, avant de nous séparer, peut être pour toujours, veux-tu me faire une promesse?

—Parle.

—Si tu revois seul le pays, tu iras trouver la Myonnette...... Elle doit avoir un enfant, maintenant......

A ces mots, Marcelin pâlit.

—Ah! dit-il elle a un enfant......

—Je le crois.

—Et tu en es.... le père?

—Oui, dit Anselme, et c'est pour cela que je ne voulais pas partir.

Et le trompette, du revers de sa manche, essuya une grosse larme qui venait de couler sur sa joue.

IV.

Au moment où les deux compatriotes échangeaient ces mots, les premières clartés de l'aube empourpraient l'horizon.

L'heure, le lieu, le paysage qui les environnait avaient quelque chose de solennel.

Devant eux, à perte de vue, une plaine de neige, au dessus de leur tête des nuages gris et tourmentés, à gauche l'ennemi, à droite mille périls, et bien loin, là-bas, à travers l'espace, au-delà des collines lointaines, par delà plaines et monts à plusieurs centaines de lieues, mirage toujours fuyant, rêve toujours perdu dans la brume du souvenir, le *pays*, c'est-à-dire la vallée verte où se déroule le ruban argenté de l'Yonne, et la ferme plantureuse de Crisenon où la Myonnette pleure sans doute, en attendant celui qui déjà est son époux devant Dieu.

Et comme Anselme essuyait une larme, le hain-ux Marcelin lui dit:

—Tu aimes donc bien la Myonnette?

—Si je l'aime! ah! fit le pauvre Galoubet, je me repens bien, je t'assure, quand je pense à elle, de risquer comme ça ma vie. Mais c'est plus fort que moi....je ne voulais pas être soldat...... A présent qu'on m'a pris, allons!

—De quoi te plains-tu? fit Marcelin avec amertume.

—Oh! je ne me plains pas.

—Je sers depuis six ans, poursuivit Marcelin, et je suis toujours lieutenant, et cependant j'ai été à l'école......

—C'est vrai, dit naïvement le Galoubet.

—Et j'étais quasim nt un monsieur......

—C'est encore vrai.

—Et toi qui étais valet de charrue il y a six mois et simple soldat hier, te voilà lieutenant et décoré.

—Ah! fit le Galoubet, toujours naïf, si tu crois que je ne l'ai pas gagné......

—Pardi! le beau mérite d'être bon nageur.

Anselme regarda Marcelin avec tristesse:

—Ce n'est pas le moment de parler de tout cela, dit-il. Nous serons peut-être morts tous deux dans une heure.

—Tout est possible, ricana Marcelin dont la voix sifflait comme une vipère.

—Et puisque nous sommes du même pays, et qu'il faut espérer que l'un ou l'autre de nous le reverra, il vaut mieux en parler en reprenant haleine.

—Tu as raison, dit Marcelin qui tendit la main à Anselme.

Celui-ci continua:

—Maintenant que je t'ai dit pourquoi dans le temps je ne voulais pas être soldat, laisse-moi te faire une prière.

Parle.

—Si tu vois la Myonnette et que je sois mort, prends soin de mon enfant.

—Je te le promets, dit Marcelin.

—Moi, poursuivit le Galoubet, je te jure bien que si je retourne à Pré Gilbert sans toi, je prendrai soin de ton vieux père comme s'il était le mien.

—Allons! camarade, dit Marcelin, ne nous attendrissons pas davantage, et en route!

—Tu as raison, répondit Anselme, qui se retrouva soldat et redressa la tête.

Il déroula le licol que le cheval avait autour du cou et s'enfonça dans le bois, de façon que l'animal ne fut pas aperçu par les Russes.

Puis, après avoir passé la bride dans le pommeau de la selle, afin que le cheval ne pût mettre le pied dessus, il attacha l'animal à un arbre.

Ensuite il l'embrassa sur le cou, en lui disant:

—Va, mon pauvre vieux, nous nous aimions trop pour être séparés pour toujours. J'ai idée que nous nous reverrons.

Et il eut une larme d'attendrissement pour le cheval, comme il en avait eu une tout à l'heure, en songeant à la Myonnette.

Alors il rejoignit Marcelin.

Marcelin s'était assis sur un monceau de neige accumulé par le vent.

Marcelin songeait:

—Il y a des hommes qui sont vraiment bien heureux. Voilà un misérable valet de charrue qui vient, en deux heures, d'être fait mon égal et qui certainement sera mon supérieur avant six mois. En outre, il aime et il est aimé de la femme que je veux épouser....Ah! c'est trop de bonheur!......

Et comme Anselme le rejoignait, Marcelin fit jouer les batteries d'un pistolet qu'il avait à sa ceinture.

—En route! répéta Anselme.

Une dernière fois, il tendit la main au lieutenant. Celui-ci examinait toujours son pistolet.

—Tu as donc pu le tenir hors de l'eau? dit-il.

—Oui.

—Et les batteries ne sont pas mouillées.

—Fort heureusement.

—Tant mieux! cela peut servir.... Les cosaques ne sont pas loin.... Allons! au revoir.... ou adieu, Marcelin.

Et le trompette fit un pas en avant.

Mais, en ce moment, le lieutenant Marcelin leva le bras, coucha son œil sur le canon de son pistolet, un éclair se fit.

Un éclat de rire satanique, un cri de douleur et une détonation retentirent à la fois.

Atteint par la balle du lieutenant Marcelin, Anselme était tombé la face contre terre.

—Tu n'épouseras jamais la Myonnette! lui cria Marcelin.

Anselme se souleva à demi:

—Assassin! dit-il.

Puis il retomba et ferma les yeux.

Alors Marcelin lui prit sa sabretache dans laquelle était le billet de l'Empereur au général Corbineau.

Puis il rentra dans le bois, détacha le cheval qui se mit à hennir et sauta dessus.

Le cheval voulut reprendre le galop; mais comme il sortait du bois, l'intelligent et courageux animal aperçut son maître étendu sur la neige, et l'odeur du sang vint effaroucher ses naseaux!

Anselme n'était pas mort; Anselme se débattait dans les convulsions de l'agonie.

Alors commença entre le cheval et le cavalier une lutte acharnée, un combat à mort.

Le cheval se cabra, volta, fit le saut de mouton et essaya de désarçonner Marcelin.

Mais Marcelin était bon cavalier, et il labourait les flancs du cheval à coups d'éperon et finit par le réduire momentanément.

—Il fendra bien que tu me portes jusques au camp des Russes! murmurait le lieutenant.

Le cheval se défendait toujours, mais il marchait.

Le lieutenant se disait:

—Ah! on me méprise dans l'armée française .....Ah! ils ont dit que j'étais un lâche!..... Eh bien! je vais régler mes comptes avec eux ......L'empereur de toutes les Russies va me faire colonel, car ce que je porte dans ma sabretache vaut bien un régiment..... Et si Napoléon et les débris de son armée périssent dans la Bérésina, les Russes iront en France...... et j'aurai la Myonnette alors......

Les flancs du cheval saignaient comme le cou d'un mouton qu'on égorge; mais Marcelin était vissé sur sa selle, et il fallait bien que le cheval marchât. Le bouquet d'arbres derrière lequel il avait laissé Anselme baignant dans son sang s'effaçait à l'horizon, et les lignes des Russes apparaissaient distinctement.

Le cheval continuait à se défendre, mais il avançait.

Enfin, le lieutenant arriva à un demi mille des lignes retranchées de Wittgenstein.

Les troupes russes opéraient une manœuvre.

Marcelin entendit les tambours qui battaient aux champs, il vit déployer le drapeau noir et jaune surmonté d'un aigle à deux têtes; aux rayons du soleil levant qui glissait sur le flanc noir des nuages, et au travers des flocons de neige qui recommençaient à tomber, il vit reluire les baïonnettes et les casques et s'agiter les bataillons, et les cosaques monter à cheval.

Marcelin avançait toujours, labourant les flancs de malheureux cheval.

Quand il ne fut plus qu'à cent pas, et comme une bande de cosaques venait à sa rencontre, il tira son sabre et mit son mouchoir blanc au bout.

Puis il l'agita au dessus de sa tête.

Mais en se livrant à cette opération, il se relâcha, l'espace d'une seconde, de sa sévérité envers le cheval, et le cheval, d'un vigoureux coup de reins, finit par le désarçonner, et l'envoya rouler dans la neige.

Lorsque les cosaques arrivèrent, ils trouvèrent Marcelin qui se relevait tout meurtri, et virent le cheval qui s'enfuyait au triple galop.

Parmi les cosaques il y en avait un qui parlait français.

—Qui êtes-vous? demanda-t-il à Marcelin.

—Vous le voyez à mon uniforme, je suis français.

—D'où venez-vous?

—De la Bérésina.

—Où allez-vous?

—Je veux parler au maréchal Wittgenstein.

Le cosaque en référa à un officier, l'officier fit subir un second interrogatoire à Marcelin. Mais le traître avait l'audace de son infamie, il prétendit être porteur d'une lettre de Napoléon au maréchal, et il insista tellement, qu'il fut conduit dans la tente du généralissime russe.

A continuer.

Lettres non réclamées

Restant à la Poste de la Nlle-Orléans *(Etat de la Louisiane), le 8 Sept 1865.*

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau de lettres mortes.

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le seing de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

Nlle Orléans, 8 septembre 1865.

A
Amb ard, Françoise — Alciater, Ant
Argroteaux, Mme V — Aubert, A
Avery, E A — Arrlu, Justin
Alderrece, Aug

B
Bayal, Léonce — Bayrets, Prosper
Bégnato, A — Brisolara, A P
Barberot, Jos — Briton, J M
Babouse, Victor — Brisolara, José
Brasuac, Jos — Bourg, Mme J A
Barda es, Ambrosio — Boureseux, Auze
Baft, Joseph — Bondro, Estelle
Blerke, Martin — Bouchoux, Mme
Brabason, J M — Boulet, N P
Berthaud, F — Bodinbarre, Mrs A
Bernard, Léon — Bouvier, Alex
Belantont, L — Boisesnneau, Paul
Berges, Pierre — Bono, Giuseppe
Blot, E — Bourguignon, Armantine
Berrall, abbé — Boudousquié, Mme Chs
Bethancourt, J — Betaud, D N
Bernard, P V — Boudousquié, Mme A
Bernard, Pierre — Burnier, Julia
Besançon, M A

C
Carvalho, David — Callier, Chs
Chauvin, A F — Cere, Ferd
Caball, Adelaide — Caceres, Joseph
Casard, & pour E Fizory — Cherot, L
Castanedo, Ad — Chere, Chas
Cassagne, F — Cipriano, L
Caserts, Gus — Carlsale, Mme St Ann St
Cer-ier, P — Couret, J L
Chairy, Chs — Coulan, G D
Castanedo, Arthur — Couret, Prosper
Conbert, F P — Covacevich, Giacomo
Claire, G — Cosso Gioia
Chantegrel, — Chasty, Alex

D
De Roos Mme — Didion Drue
Decas Xavier — Diaz de Villegas J A
De Coppet F V — Dugart Bapt
D'Estouville Dr — Dorville Auvignac
Dervle Mme — Drossette Louis
Depierris Bl — Dominguez Raphael
Deselvie pour N Loyel — Dupont Marcelin
Delisse André — Dulude André
Deford Bernard — Dibuclet Vve A
Delavigne A — Dupass D L
De Varenne Léonie — Dicongo Chas
Debat D'Hauteville — Dailoeu Mrs Barb
De Sousa José — Dalyelle Mme
Dejan, rue Ursulines — D'Aquin G
De Monsabert Chs — De Ponte Durant
De Orcelles J A — D Agular Lola
Delery Joséphine — Danaho Francesco
Delestermier Mary — Deleodornier L F
De Simone Salvet

F
Faberon, Eug — Fortier, Eturrobial
Franceesro, Francesca — Fournier, Mme
Fernandez, Bera — Fout, S y Bloare
Fernandez, Anselmo — Fortinnette Joseph
Fry Fred

G
Gall, Mme — Genevin, Louis
Guerche, F B — Gliette, A E
Guncliff, S — Girard, Elizab.
Guilliard, Mme A — Gonzales, Thomas
Gardere, F — Grorloso, Salvatore
Garcia, Alvarez Juan — Gutheus, Ant
Gerrepied, J C pour J Lafrois — Guertinger, A
Gauss Casimir — Guerin, John
Gerard, Joseph — Guillaume, Royal St
— Gazia, Marie

H
Harvey, Jos. H — Harnandez, A M
Harry, Mme — Herique, Louis
Hattier, Jules — Hinoj Agatha
Hébert, Dr. G B — Huot, Constant
Henriquez, Gaetano — Hugoyo, Luiz

J
Jacques, Jules — Jenevin, Louis, pour G Planchard
Jean, Hercule T — Jeanne, Louis
Jamet, Ambroise — Julien, Mme, Union St.

K
Klock, Jacques

L
Lanata, Antonia — Lindo, José
Labarre, F F V — Lucano, Jean
Lartigue, Neville A — La Socla, Ballagere
Lambert, J L — Lessops, Chs
Lapéruse, Ad — Looren, A
Lecourrege, Jean — Lessier, John
Lacour, Pierre — Leclere, Adolphe
Laviss-au, bijoutier — Levy, Ily
Lambert, Chs — Leonard, Mme Patrice
Lelier, du Coudrey, Mme — Ladoyen, A
Landreaux, Mme V U — L'Heste, Joe & Co
Larbaletrier, Mme Chs — Lorette, Anna
Lafrance, O — Lombard, J
La Socla, Ant — Lucie, Ambroise
Landreaux, Fred

M
Mathieu, Felix — Malarcher, L H
Machado, Wm — Mauberet, Amédée
Malleuse E — Mathieu, Michel
Marchal, Vve — Medianola, Bertrand
Masson, Michel — Mesiler & Co
Marouich, Giovani — Michon, J M T
Mathé, Mme — Micheen, Frank
Maurice, Joséphine — Morel, O
Macarthy, Drauzin — Morville Peter
Maupeu, Jean Marie — Mauscelo, Alexandrine
Maitre, Dr. — Mostabiaich, Natale
Maire, H — Magnier, Pierre

N
Nits, Coralie

O
Oscar, Mme French Market

P
Paulenne, Bayou Road — Pelayo, Mariano
Pis, Mato José — Perrin, Chas
Peyroux, P O — Pino, Mme Aug
Penne, J Pierre — Polio John
Percheron & Fontaine pr F Angelloz — Pujol, Jaime
— Pujos, Victor

Q
Quintinha, Luis

R
Ranvel, Louis — Rodriguez, Moïse
Remeche, Mme St Philippe et — Robin, père
Rebelli, J L — Rouquer, Delphine
Renduelos, Francisco — Romien, Alex
Ricard, Mason — Rousseau, Marie
Rideau, Prosper — Rusha, E M
Rivet, Pamela — Ruth, Emilie Mme
— Rouban, Mme Louis

S
St Martin, Wm — Soutrue, A
St Aurin, Jean — Soris, M
Sauvinet, Mme R — Souby, E J
Silva, Francisco — Sorbet, Philistin
Slocovich, Francisco — Sourdès & Chassaignac

T
Tambourry & Co — Thierry, A
Taliferer, Jean — Trinchard, James
Taupenas, J — Torres, Ramon
Texier, David — Thomas, Frederic
These, Auguste — Turgis, J T
Theiy, François — Turck, Joseph B
Tito, François

V
Voorhees, Albert — Voignoux, Joe
Vincent, Elizabeth — Voix, Lecesne & Co
Valère — Viala, Mme
Voirin, Justin — Villermin, Mme Aug
Valte, Vve — Votean & Co
Vallée, Aug — Vuscovich, Lazaro

Z
Zeringue, J B

Initiales.

Peruvian Consul

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

Directory de la ville de la Nelle-Orléans, de Gardner, pour 1866.

Le propriétaire de ce Directory appelle de nouveau l'attention des négociants sur le fait que ses employés avancent dans le travail d'une manière satisfaisante. Il les prie encore et prie également les citoyens de vouloir bien leur donner les renseignements nécessaires.

M. John Alston, l'ancien et habile employé du propriétaire, commencera ses courses dans le Deuxième District, lundi, 4 septembre, et M. P. O. Duval s'occupera du Troisième District.

CHARLES GARDNER, Commercial Place No 5.
3sept—6t

AVIS AU PUBLIC.
Succession de Auguste Voisin.

Le public est prévenu de ne pas négocier un billet de la somme de [illegible] souscrit par [illegible] GIRARD & Cie, de la Nouvelle Orléans [illegible] Voisin, à son office, No 144, rue Royale.
19 sept—1m

COLLÈGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Les cours de cette institution sont maintenant en pleine activité.

Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et capables.

L'Anglais le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le pensionnat on traite de gré à gré avec les familles.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
3sept—3m M V D

INSTITUTION LOCQUET.
Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

La réouverture des classes dans cette Institution aura lieu le lundi 4 septembre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera assistée par des professeurs de talent et de longue expérience dans les études des langues anglaise et française.

L'enseignement du piano sera continué par Mme F. Locquet avec l'aide de professeurs émérites.

Les parents et les tuteurs des nombreuses élèves de Mme Le Roy, tant de la ville que de la campagne qui ayant manifesté le désir que la session d'hiver fût terminée au juin, comme avant la guerre, elle invite ses élèves, principalement celles qui ont l'intention de faire leurs études cette année, à être présentes à la rentrée des classes, sans quoi elle serait obligée de les continuer jusqu'au juillet.

Étant convaincue qu'un cours complet des études des langues modernes demande une connaissance du latin, et le but de l'institution étant de n'épargner aucune prise qui puisse aider au développement des intelligences qui lui sont confiées, la Directrice encouragera les familles se proposent de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'institution où des prospectus seront délivrés. 23 aout 1m

Institut St Charles,
Rue Bourbon, en face du Théâtre de l'Opéra, entre les rues St Louis et Toulouse.

Mme MACÉ annonce respectueusement que son Institut sera ouvert, pour la session de 1865-6, LUNDI, 4 septembre. Pour les conditions, s'adresser à l'Institut, de 10 à 3 heures. 30 aout—3m

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
275, rue Dauphine.

Le cours de musique vocale dans cette Institution reprendra à partir de septembre sous la direction de Mme C. Boudousquié—Mme E. Deron en cochant à ce professeur si distingué cette branche de la musique, désire procurer aux familles qui le veut faire marcher de pair l'étude du chant avec celle du piano, toujours dirigée par Mme Lavillebeuvre, aidée de Mme Henri Deron.

La classe de Dessin et de Peinture est aussi l'objet des soins assidus et habiles qui devront développer chez les demoiselles le goût de cet art si charmant, et amener de tels résultats.

L'Institut St-Louis, comme on le voit, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Études complètes, éducation religieuse, morale et surtout en rapport avec les devoirs de l'Epouse et de la Mère.

Le local de l'Etablissement est trop connu, comme situation agréable et appropriation parfaite, pour que la directrice ait besoin de rappeler aux parents que leurs enfants jouissent dans le jardin de l'exercice et de l'air nécessaires à leur santé.

N. B.—Les élèves en dehors de l'Institut sont admises aux leçons de chant et de dessin.
30 aout—2m

Académie Jefferson,
Rue Bourbon, No 43—Nlle Orléans,
Sous la direction de G. J. LORD.

Cet ancien établissement s'ouvrira de nouveau LUNDI, 4 septembre, date de la rentrée des élèves, qui devront être exacts.

L'institution reçoit des internes, des demi internes et des externes de sept à huit ans et au-dessus de cet âge.

Les familles qui désirent que leurs enfants entrent à l'Académie sont priées de s'y adresser de bonne heure.

On peut avoir des prospectus à l'établissement.
3 aout—10f

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT,
299..........Rue de Bayou..........299

M. E. MARTIN se recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend l'anglais, le français, l'espagnol, le latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'Hébreu est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de $[illegible] selon l'âge des élèves, et de $4 à $6 pour les externes.

Ce bel établissement est situé hors de la ville, un peu après Claiborne; les chars de la ville y conduisent directement. 16 aout—3m

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collège St-Charles (Grand Coteau Lne) commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 20 août.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et les honoraires du médecin est de $[illegible] en or, ou l'équivalent en monnaie courante. Entrée: $10.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de la pension.—La musique, à la volonté des parents: $[illegible] par mois. Les articles de toilette peuvent être fournis au Collège au prix de $10 par an.

F. BENAUSSE, S. J.

Pour informations plus spéciales s'adresser à F. POURSINE & Co., agents, No 16 rue Natchez.
27 août—au 31 oct.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275.......RUE DAUPHINE......275.

On est, pour plus de renseignements, toujours prié de prendre un prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31aout—1an—4

BUREAU DU BOARD DES ASSUREURS

Nlle-Orléans, 25 aout 1865.

Les Compagnies d'Assurance composant ce Bureau donnent avis que le COTON sur les CHEMINS DE FER, se SERA PAS COUVERT par les assurances qu'elles auront émises, à moins que ce coton ne soit placé dans des CHARS fermés ou ne soit pleinement protégé par des PRELATS.

Par ordre du Bureau. JAMES H. WHEELER, Secrétaire.
26aout—1m

Avis d'encan.

Le soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a repris les affaires d'encan et de commission et qu'il a provisoirement établi son bureau rue du Camp, encoignure Commune.—Il se charge, comme par le passé, de toutes ventes de cargaisons, propriétés, marchandises, &c.

EUGENE TOURNÉ.
15aout—1m

James M. Brooks..............Hugh MacDonald
BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
190..............Rue Gravier..............190

Références—Mollet, Vaine & Co., Nlle-Orléans; J W Burbridge & Co., do; Chouteau, Harrison & Vallé St. Louis; Southold & Thomson, do.

Avances libérales d'argent sur consignations.
26aout—3m

A VENDRE.

150 Arpents de PLANT DE CANNES et 2,000 barils de MAÏS, sur l'habitation Bonne Espérance (Good Hope), Paroisse St. Charles, à vingt-neuf milles au-dessus de la ville, de ce côté-ci du fleuve. L'habitation est à vendre ou à louer pour l'année. S'adresser au directeur, sur les lieux, ou à

PINCKARD & STEELE, Rue Gravier No 5[illegible]
13aout—1m

RÉNOVATEUR VEGETAL SICILIEN DES CHEVEUX,
DE HALL.

La meilleure composition pour les cheveux. Elle débarrasse la tête des peaux mortes, rend à la chevelure sa couleur naturelle, et la fait repousser quand elle est tombée. Elle prévient la chute des cheveux, quand on l'applique bien, et rend aux cheveux gris leur couleur primitive.

JAMES GONEGAL, Coin Magazine et Commune
aout 1m

PHOTOGRAPHIES.

61..........Rue du Camp..........61

Avis—Photographie.

Le soussigné annonce à ses anciens clients et au public qu'il arrive du Nord avec tous les perfectionnements introduits récemment dans l'art de la Photographie. Etant seul, il s'occupera de tout le département, des portraits d'enfants et des grands portraits, avec son appareil perfectionné. Il fera dorénavant des cartes à $3 la douzaine et les grands portraits à la même réduction. Peinture à l'huile, à l'eau et à l'encre de Chine, dans le meilleur style et dans le plus bref délai.

13aout—1m S. ANDERSON.

RÉDUCTION DE PRIX.

Le propriétaire de la célèbre GALERIE DE PHOTOGRAPHIES du coin des rues Canal et Camp, annonce à ses amis et au public qu'il fera dorénavant des cartes de visite à $3 la douzaine. Il a beaucoup amélioré sa galerie, il y a ajouté un nouvel appareil et deux artistes étant toujours présents, on n'attendra jamais plus de quelques minutes. Le soussigné profite de cette occasion pour appeler spécialement l'attention du public sur ses magnifiques portraits sur porcelaine.
18aout—1m S. MOSES.

CARTES PHOTOGRAPHIQUES
A $3 la douzaine.

Comme modique et à la portée de tout le monde, pour des portraits qui surpassent en finesse et en durabilité tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour à la Nlle Orléans.

A. CONSTANT & L. MOSES,
21..........RUE HOPITAL..........21

Un voyage en Europe, qui vient de faire notre sieur Moses, permet à notre maison, de livrer à nos clients des portraits qui ne le cèdent en rien à ceux provenant des meilleurs ateliers européens.

Spécialités:—Mosaïques, Groupes de familles, exécutés par le procédé le dessus, lors même qu'une des personnes serait morte, pourvu qu'on puisse en avoir un portrait.

Grâce au magnésium nous sommes à même de prendre des portraits dans la nuit la plus sombre.
19 aout—1m

GALERIE NATIONALE DES ARTS
DE
E. A. PIFFET,
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 33.)
Cartes de visite dans tous les genres

Trois piastres la douzaine.
juillet—3m

Whisky de Dexter.
WHISKY DE DEXTER

Les soussignés viennent de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CÉLÈBRE de *WHISKY*,

Ils l'offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires avec les mêmes appareils et les mêmes employés qu'ils ont depuis vingt-cinq ans, les soussignés engagent à convaincre de l'excellence de ce whisky. Les acheteurs peuvent être assurés que la qualité est aussi celle qu'ils connaissent, car il n'a rien négligé pour la conserver.

JNO. E. MURISON & Co., rue Tchoupitoulas No [illegible]
1 aout—3 m

CHARBON DE PITTSBURG
ET
BRIQUES A FEU DE LIVERPOOL.
A vendre par P. V. BERNARD, No 28, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.
1er sept—1m

MOBILE.
Ligne de la NOUVELLE ORLEANS et MOBILE.
Départ à heure précise.
Pour Mobile, partant vendredi 8 Sept.

A l'arrivée du convoi de deux heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES [illegible], partira aussitôt qu'il sera dit ci-dessus.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
I. C. HARRIS, No 189, rue Gravier.
On ne reçoit pas de fret après trois heures et demie P. M.

DÉPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, [illegible] voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle Orléans, à 5 heures du soir. Le départ jusqu'à nouvel ordre. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sécurité et des accommodements. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent, Front Levée, No 7.

POUR NAUTLA ET VERA CRUZ—La schooner, Ea [illegible], ARGO [illegible], ayant tout son chargement à bord, partira positivement SAMEDI neuf ou LUNDI 11 septembre. Pour passage seulement, s'adresser à JOSEPH DEYNOODT, No 2 Carondelet.
Les passagers sont priés de venir régler leur passage. 7 sept—6

Ligne régulière.

POUR LA HAVANE.—Départ sous peu—La goëlette-clipper anglaise MORRIS, bien connue et de 1re classe, capitaine P. N. Frowy, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bons accommodements) s'adresser au capitaine à bord, en face de marché aux viandes, ou au No 120 de la rue Vieille Levée.

Départ prochain—POUR PENSACOLA.—La belle goëlette STAR, fine voilière, capitaine Gregory, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à J. M. ORIOL, rue Vieille Levée No 127

POUR MATAMOROS—La goëlette-clipper LUZ, de 1re classe, capitaine José López, partira sous peu. Pour fret ou passage—[illegible] s'adresser à B. FERNANDEZ & CO, rue Vieille Levée, No 129.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette anglaise de 1re classe et fine voilière FOUR SISTERS, Fr. Guilhem, capitaine, ayant la majeure partie de son chargement engagé et de bonnes accommodations pour passagers partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. JOURLANC, No 2, rue Natchez entre Magazine et Tchoupitoulas.

POUR MATAMOROS—La goëlette mexicaine fine voilière CAMILLE ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, s'adresser à J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

ARTICLES DE MODES.
Arrivages réitérés de
MODES ET ARTICLES EN PAILLE.

En magasin, un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX ET CAPOTTES, genre nouveau,
RUBANS de tous genres et de toutes couleurs,
FLEURS américaines et françaises.
COURONNES pour enfants et mariées.
RUCHES, BLONDES, françaises et anglaises.
CREPES, FRANGES, garnitures en jais, paille et verre, pour chapeaux, capotes, robes, &c.

Ventes aux prix les plus réduits du marché.

Les ordres de la campagne seront promptement exécutés.

W. DAUPHIN, 14, Dupuis.

Propriétés foncières et loyers de maisons.
JUSTE FONTAINE & A. CASTANEDO,
Courtiers et agents, Passage de la Bourse, 50
Entre Douane et Bienville—Office No 2 au premier.

S'occupent de l'achat et de la vente de propriétés foncières, du louage des maisons, de la perception des loyers, du paiement des taxes de propriétés, de prêts et placements de fonds &c. Les titres de ventes ou d'achats sont garantis.

GRAND EXPRES DU NORD, de l'Est et de l'Ouest.

Capital — Trois millions de piastres.
Bureau, à la Nlle Orléans— Rue Carondelet, au coin de la rue Commune,

Cette ancienne Compagnie expédie journellement au Expres pour tous les ports des Etats Unis et des Canadas.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas.

Elle se relie, à New York, à l'Expres de la Californie de Wells, Fargo & Co, et au Grand Expres Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret. Le fret est pris au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 21 DE LA RUE CARONDELET.
A. LOCKWOOD, agent.
A. S. BLAKE, surintendant. 27 aout—1m

GRAND ASSORTIMENT DE SELLES, Anglaises, Françaises et Américaines.
A LA
SELLE ANGLAISE
MAISON
L. GUILBAUX & GIEFERS
24, rue St-Charles, 24,
[Anciennement rue Royale, 121 et 123.]

Marchandises arrivant régulièrement par chaque steamer de New York.

Harnais pour plantation, Harnais doubles et simples, dans le dernier genre. Sellerie fine et militaire. Fouets, cravaches, éperons et en général les articles de fourniture et d'outils pour sellier.

Nous engageons spécialement les habitants de la campagne à venir visiter notre assortiment. 24 juin—1m

Cercles en fer "Arrow"

NOUVEAU MOYEN de faire adhérer des bandes en fer aux balles—
PATENTE ROYALE — Patentes continentales et américaines.

Substitut pour la corde à coton.

Le coût en est moindre, l'adhère plus vite et ne pourrit pas.

La grosseur relative est moindre que celle de la corde.

Les bandes sont faites du meilleur fer, sont coupées de longueurs de 10 pieds, sont petites et mises en paquets de trente-cinq cercles. Etant assez longues pour les plus grosses balles, elles sont instantanément ajustées à toutes les balles en en coupant le surplus.

Il y a, en ce moment, des bandes de coton, sur un navire, dans le fleuve.

Pour plus de détails, quant aux prix, à l'approvisionnement, &c., s'adresser à

GIVEN, WATTS & CO,
Au No 108 de la rue Poydras—Nlle-Orléans,
ou à H. T. BARTLETT, agent général,
Boîte No 150, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans
18aout—1m

Restaurant Français,
79....*RUE DE CHARTRES*....79
Tenu par M Philippe Perget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST. LOUIS,
Tenu par Henri Barthe,
Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M Henri Barthe ayant agrandi son établissement en joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France et pour le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Boutons, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Intestinales, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, 10 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par E. GAUDOZ, coin Conti et Bourgogne.
19aout—1m

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGÉ.

Toutes les maladies secrètes, contractées et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et toutes syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGÉ. Le dépositaire est spécialement recommandé [illegible] E. GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

LEON PIERRE,
27....Rue des Petites-Ecuries....27
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Co., 86 rue de Chartres.
29 juillet—3m

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JUAN SABATES
(Ci-devant de la Nouvelle Orléans)
Sabates Frères & Co.
Marchands Commissionnaires,
ET
Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,
Rue Obispo, No 12,
HAVANE, (Cuba.)

TROIS CENTS BALLOTS TOILE D'EMBALLAGE.
200 rouleaux toile d'emballage de l'Inde,
100 do do du Kentucky, supérieure,
100 do do do do
150 balles FICELLE.
100 rouleaux CORDE.
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par WRIGHT & MAURY, 120, Gravier.
13 aout—3m

JAMES M. URQUHART,
Commissionnaire de coton et de sucre
ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
33...........Front Levée...........33
Entre Bienville et Conti

AD. HILTENBERGER,
FACTEUR DE COTON
ET
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue Gravier No [illegible]
1er aout—3m Nouvelle Orléans

F. DOLHONDE & Co.,
FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Rue Natchez, No 56, entre les rues Camp et Magazine, Nlle Orléans, Lne.

Références:—Cobb Martin & Co., New-York; Martin & Co., Louisville, K. Y.; [illegible] Nouvelle Orléans, Lne; Given Watts & Co, Mobile, Ala; Joseph Merrill, banquier, Montgomery, Ala; [illegible] Co., Chicago, Ill.

H. MAYNE,
PERCEPTEUR ET AGENT GENERAL
Commercial Place, No 15.

Se charge de la perception de billets et de comptes, de la vente de propriétés foncières, du louage des maisons et de la perception des loyers.

Références—KEARNEY, BLOIS & CO, MM. MERRILL & CO, W. M. HENNING & CO, et autres.
6sept—1m

STONE & MURPHY,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Et Marchands de
TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FICELLE,
160........Rue Poydras........160
18 sept—1 an

GEORGE W. WEST
(DE WEST, RENSHAW & GAMMACK)
Facteur de coton et de sucre,
Rue Perdido, No 52, Nlle Orléans

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Ont repris les affaires à leur ancien bureau,
rue de l'Union, No 51.

E. WYCHE..............J. S. RICHARDSON
WYCHE & RICHARDSON,
(Successeurs de John F. Wyche & Co)
COURTIERS DE COTON
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
41........Rue de l'Union........41
17 aout—1m

BATSIN & CO. Facteurs de coton
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier, No 102,
Nouvelle Orléans.

F. F. EDAY, W. S. PINCKARD JR,
EDAY & PINCKARD,
Facteurs de coton et marchands commissionnaires,
163........Rue de la Commune........163
NOUVELLE-ORLEANS.
Représentants......A. H. Eddy & Co, Galveston, Texas; Holland & Co, New York.

D. BOULIGNY,
[Autrefois BELL & BOULIGNY]
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Commune et Magazine,
Nouvelle Orléans.

WARREN & CRAWFORD
[J. J. WARREN & T. W. CRAWFORD]
Successeurs de Warren, Gillmore & Co
Facteurs de coton et marchands commissionnaires
Rue Carondelet, No 21, Nlle Orléans

PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et H. PILCHER & Co)
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 26 Factors' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans
Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 56, Nouvelle-Orléans.

W. B. TULLIS,
Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS,
FACTEURS DE COTON,
rue Perdido, No 28

MARCY, NEGGERT & MAURY,
Courtiers de navires et négociants commissionnaires.
172........GRAVIER........172

H. W. SCHWARTZ & FILS,
Feront des AVANCES sur le COTON Consigné à MM John M. Schroder & Co. A LIVERPOOL.
Bureau, 176 RUE GRAVIER.

T. D. WILBANKS..........S. O. BOSOMUS
J. D. WILBANKS & Co,
Marchands commissionnaires expéditeurs et Agents de bateaux à vapeur.
No 23 Tchoupitoulas.
Font des AVANCES D'ARGENT sur les consignations.

McCOMBS, IRVINE & Co,
Marchands en gros et en détail de GROCERIES ET DE PRODUITS,
34 Gravier, entre Tchoupitoulas et Nlle-Levée

J. F. WILSON,
Imprimerie de la Presse Magique,
No 77 Magazine, près Poydras.
Impressions exécutées promptement et également.

AB. GRISWOLD..........WM H. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & Co,
Au coin des rues Canal et Royale, ancienne maison HYDE & GOODRICH, établie à la Nlle-Orléans il y a plus de 30 ans—Fabricants de bijoux et d'orfèvrerie, importateurs de montres, diamants, pendules, bronzes, porcelaines, argenterie plaquée, coutellerie, objets de fantaisie.
Continuent de maintenir le plus grand assortiment du Sud.

A. M. IMBERA,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasses de la Louisiane,
No 10....RUE St-LOUIS....No 10,
Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba toujours en magasin, et se vend à la convenance des acheteurs.

MONROE & NOYES,
Marchands commissionnaires et Encanteurs.

Les soussignés ont formé une société, sous le nom et raison, pour les affaires de commission et d'encan au No 22 de la rue Carondelet, près Union. Ils sollicitent des consignations de propriétés et de marchandises dont la vente se fera à l'encan.

JOHN T. MONROE, G. J. NOYES.
Nlle-Orléans, 12 juillet 1865. 17 juin—3m

EMMET MIX, M. JEFF. THOMPSON, RICHD. POWER.
Mix, Thompson & Power,
MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GÉNÉRAL

Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,
RUE DE LA COMMUNE No 37, ET RUE DU CANAL No 36.

Nous étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de groceries et les affaires de commission et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous aurons constamment un stock complet de comestibles et ferons des avances sur le coton, le sucre et autres produits de l'Ouest et du Sud confiés à nos soins.

MIX, THOMPSON & POWER.

N. J. Wilson..........John H. White
N. J. WILSON & CO.
AGENTS GENERAUX DE BATEAUX A VAPEUR.
—Négociants Commissionnaires et Expéditeurs—
Bureau, [illegible] de MM. Mix, Thompson & Power.
36..........RUE DU CANAL..........36

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
46......Passage de la Bourse......46

PAUL E. LAMBOURG,
Notaire public,
AVOCAT,
47, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.

GUSTAVE A. BREAUX,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession, et se trouve au bureau de ROBERT MOTT, No [illegible] rue du Camp.

Kennard & Luzenberg,
(JOHN H. KENNARD........C. H. LUZENBERG)
AVOCATS,
Rue du Camp, No 29,
Nlle-Orléans.

P. A. ROY,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession.
Résidence: Paroisse de la Pointe Coupée.

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS,
Rue St. Charles No 36 au Premier, chambre No 4.

Wm B. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

Il porte une attention particulière aux affaires qui concernent le Département de la Trésorerie des Etats Unis. Bureau No 2, Bâtisse Brooks, coin Camp et Commune.

Wm B. WHITAKER.

Charbon. Charbon. Charbon.

Le moment étant venu pour les familles d'acheter leur charbon pour l'hiver, je crois juste de les prévenir [illegible] CHARBON [illegible]

G. A. MILLENBERGER, Rue du Camp, No 32

CHANGEMENT DE LOCAL.

Le bureau de la Compagnie de steamers de l'Atlantique et du Mississippi a été transporté rue No 186 de la RUE DE LA COMMUNE, au coin de [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente du Steamer, par ordre des Gardiens du Port.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

VENDREDI, 8 septembre 1865, il sera vendu, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de qu'il appartiendra, à midi, au magasin No [illegible] de la rue [illegible]
[illegible] 25 douzaines de beurre avarié, [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7sept

Meubles, vaisselle, &c.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

AUJOURD'HUI vendredi, 8 septembre 1865, il sera vendu, à 11 heures du matin, [illegible] au coin Bienville et Passage de la Bourse,
Un lot de meubles.
Un lot de vaisselle &c, &c
Conditions—Comptant. 8 sept

Vacherie.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, mardi 12 septembre 1865, à 11 heures du matin, encoignure [illegible] Orleans et Union, la vacherie de M Jean Baise qui se compose des articles suivants:
16 belles vaches laitières, toutes fraîches en lait,
2 chevaux, 1 charrette à lait,
La clientèle, les bidons ainsi que les ustensiles de la vacherie.
Conditions—Jusqu'à $[illegible] comptant et au-dessus de $[illegible] six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 8 sept

Vente renvoyée jusqu'à nouvel ordre, pour cause de mauvais temps.

La vente de la vacherie DES JARDINS SAUX qui a commencé lundi 4 courant, est renvoyée jusqu'à nouvel ordre—Un avis sera publié dans l'Abeille.

Les acheteurs à la vente de lundi 4 courant sont requis de prendre immédiatement possession des animaux qu'ils ont achetés, en se conformant aux conditions de ladite vente.

Les acheteurs auront le privilège de continuer leur achats aux mêmes conditions, de [illegible]
7 sept S. GUINAULT, encanteur.

Vente péremptoire.
GOELETTE DART.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, sans aucune réserve, pour le compte de qu'il appartiendra, SAMEDI, 9 septembre 1865, à 1 heure de l'après midi, sur la levée, en face de la rue Dumaine—
La goëlette anglaise DART, du port de 41 tonneaux, avec ses agrès, apparaux, telle qu'elle se trouve actuellement amarrée en face de la rue Dumaine.
Conditions—Comptant. 7sept

Terrains rue Prieur.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, samedi 9 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Deux lots de terre contigus, désignés par les Nos [illegible] mesurant chacun 31 pieds [illegible] de face à la rue Prieur sur 127 pieds [illegible] de profondeur, entre les rues St. Bernard et Onzaga.
Conditions—[illegible] comptant et la balance à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an [illegible] en billets du Trésor des Etats Unis. 6 sept

Vente d'un grand terrain amélioré, d'un excellent revenu, à trois îlets du marché St-Bernard.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, SAMEDI, neuf septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une portion de terre formant l'îlet entier [illegible] par les rues Prieur, Johnson, Onzaga et Aubry, ayant 346 pieds de face à la rue Prieur, [illegible] sur Aubry et Onzaga, [illegible] toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à [illegible] en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an [illegible]

Succession de Madame Théodule Rocheblave—No 18,836—
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu samedi, sept octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du 31 août 1865, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre formant l'encoignure de l'îlet renfermé par les rues des Grands Hommes, [illegible], dans le Troisième District de cette ville, mesurant vingt huit pieds [illegible] de face à la rue des Grands Hommes, [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—[illegible] Le prix d'adjudication payable comptant [illegible]

Acte de vente par-devant Jos. Cuvillier.
6sept—15, 23, 30, 7 oct

Meubles......Meubles.
PAR J. B. CROZAT, encanteur,

VENDREDI huit septembre 1865, à onze heures, il sera vendu à l'encan, à son magasin d'encan, coin de la rue Passage de la Bourse et Conti—

Un assortiment général de meubles, savoir: bois de lit, toilettes, bureaux, armoires, tables, lavabos, chaises, berceuses, miroirs, porcelaine, sofas, tables, &c. &c.
Conditions—comptant. 8 sep

Meubles. *Meubles.*
PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur,
Salle d'encan, No 94, rue de Chartres.

SAMEDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 94, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, un personnel
UN BEAU MOBILIER en acajou, lits, armoires, bureaux, toilettes, lavabos, tables, garnitures de lavabo, cuisines, &c., &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 8sept

Meubles......Meubles.
PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 94 rue de Chartres.

VENDREDI huit du courant, à 10 heures du matin, à sa salle d'encan, No 94 rue de Chartres, il sera vendu sans réserve—
Un lot de MEUBLES, lits, armoires, bureaux, lavabos, sofa, chaises, berceuses, desks, tables à manger et à ouvrage, ustensiles de ménage &c. &c.
7sept

Blanche & Giraud vs Joseph Javanal, an absent.—No 25,613.
Marchandises sèches, cotonnades, indiennes, coton, &c.,
PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 94 rue de Chartres.

MARDI 12 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, No 94 rue de Chartres, près Conti, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du [illegible]
Deux caisses de MARCHANDISES SECHES telles que: coton écru et blanc, indiennes, cotonnades, coton à drap, [illegible] et divers autres articles.
Conditions—comptant, en billets du Trésor.
2 sep—3 7 et 12

Département des Travaux Hydrauliques.
Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 3 aout 1865.

En vertu de la 14me section de la charte de cette institution, qui autorise le bureau des Directeurs, UNE ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires aura lieu, au bureau de cette compagnie, rue Dryades, entre les rues Canal et Commune, LUNDI, 11 septembre, à 11 heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite compagnie.

S. E. PERCY, Secrétaire.

Machine à toile d'emballage.

Le soussigné annonce à ses anciens amis et au public qu'il est prêt à mettre la TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE et la CORDE en rouleaux, au No 186 de la RUE NOUVELLE LEVÉE, entre les rues Julia et St-Joseph, et au No 36 de la RUE DU COMMERCE, à une porte de Gravier.
Il fait transporter la toile à l'endroit que [illegible]
JAMES HARVEY.

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.
B. F. DUNN & Co,
MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS.
Rue de la Commune, No 36.

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrure et de laine,
Pour hommes, jeunes gens et enfants.
Confectionnés ou à vendre à bas prix.
Ils font des chapeaux sur commande.

VINS, LIQUEURS, etc.

10 paniers Genièvre de Hollande, marque [illegible]
5 caisses absinthe Lecoultre;
5 do Cognac Hennessy;
5 do Otard, Dupuy & Co;
20 barils vin blanc,
10 caisses vin Bordeaux, Wm Martin;
10 do do Château Sybirol;
A vendre par COUTURIE BROS, 37, Vieille Levée.

PRODUITS DE LA HAVANE.

500 [illegible]
[illegible]
A vendre par COUTURIE BROS, 37, Vieille Levée.

Les NEGOCIANTS QUI DESIRENT ETENDRE LEURS AFFAIRES, soit dans les Etats qui bordent l'Océan Atlantique, soit dans les comtés qui longent le Mississippi, la rivière Alabama et la Louisiane, trouveront bien d'insérer leurs annonces dans les journaux suivants:
Le COURRIER de Natchez
Le HERALD de Vicksburg
Le DAILY NEWS de Mobile
Le MAIL de Montgomery
Le TIMES de Selma
Le NEWS de Shreveport. Ce dernier journal est chargé de l'impression des documents officiels de la Compagnie [illegible]
Le NEWS de Shreveport
Le SENTINEL de Shreveport.
Tous ces journaux ont une grande circulation et sont rédigés avec talent.

Bureau de PALFREY: Commercial Place No 23, au deuxième étage, au fond, où l'on trouvera toujours des exemplaires de ces journaux.

VENTES A L'ENCAN

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District
PAR H. M. JACOBS, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

Il sera vendu, vendredi, 8 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Canal—

Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Gravier, Rochebleave et Dorgenois. Les dits terrains sont désignés par les Nos 28 et 31, de l'îlet No [illegible] sur un plan particulier déposé à l'étude de Philippe Lacoste [illegible] et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Rochebleave, sur une profondeur [illegible] 171 pieds [illegible]

Les bâtisses consistent en une maison basse en bois ayant deux chambres, cuisine, poulailler, citerne, puits, lieux d'aisance, &c.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

L'acte de vente par-devant M. F. E. Lassere, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Aout 6, 7, 8

GRANDE VENTE DE CHEVAUX ET DE MULETS

VENDREDI et SAMEDI 8 et 9 courant, il sera vendu, par ordre du capitaine C. H. Chittenden, assistant du quartier maître en chef, de bonne heure, à 10 heures du matin, aux écuries de [illegible], au coin des rues Front et Poydras—

276 Chevaux,

200 Mulets.

La vente commencera vendredi, 8 septembre, à 10 heures précises du matin. Les plus ct distinctes trouveront intéressant d'y assister.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 7sept

Vente par Hoffman & Marks.

Marchandises sèches et vêtements.
PAR HOFFMAN & MARKS,
[illegible], encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 38

VENDREDI huit septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—
600 pièces indiennes françaises et américaines,
150 do cotons blancs et coton écru,
150 do rouennerie et valencia,
200 do [illegible]
150 do [illegible]
150 do [illegible]
100 do [illegible]
100 paires couvertures blanches et couvertures grises, des lots de marchandises sèches, [illegible] et [illegible], chapeaux, mouchoirs de laine, jaconas, nansouk, linons, [illegible], gingas, [illegible], fil à coudre, [illegible], dentelles, [illegible], quincaillerie, [illegible], &c. &c.
[illegible] lots de vêtements de chaque et de lingerie pour pacotilleurs.

—Egalement—
Une caisse de vêtements avariés. 8 sep

Marchandises sèches, casimirs, satinets, draps, chemises, &c.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 49, rue de Chartres

VENDREDI huit courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
150 lots marchandises sèches diverses et assorties.

—Aussi—
Chemises blanches, chemises en mérinos, caleçons, cravates, bonneterie, &c.
Conditions à la vente. 8 sep

200 caisses bottes, souliers, brodequins, etc.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 9 courant, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
[illegible] douzaines brodequins pour hommes et garçons.
[illegible] douzaines souliers [illegible] et [illegible] do.
[illegible] douzaines brodequins pour femmes, à boucles, do.
[illegible] douzaines bottes veau et grain do.
Treize souliers pour femmes et enfants, assortiment complet.

—AUSSI—
Chapeaux, chemises et linge fait.
Conditions à la vente. 8sept

100 caisses eaux de vie, London Dock.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.

MERCREDI, 13 courant, il sera vendu, à dix heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
100 caisses eaux de vie, London Dock, de première qualité.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8sept

Charbon anthracite.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.

JEUDI, 14 courant, il sera vendu à 11 heures de l'après midi, au Bureau 11 du Dépôt [illegible]
100 tonnes CHARBON ANTHRACITE, de qualité supérieure.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 8sept

Vitres—Vitres
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.

MERCREDI, 13 courant, il sera vendu, à midi, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
475 caisses vitres, grandeurs assorties, 8 sur 9, 15 sur 24.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8sept

350 caisses Savon.
PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, Encanteur.

MERCREDI, 13 courant, il sera vendu à midi, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
350 caisses SAVON extra de New York.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 8sept

Magnifiques meubles.
PAR G. DE MERIET, encanteur.

SAMEDI, 9 septembre 1865, à quatre heures de l'après midi, il sera vendu au coin des rues François [illegible]
Le mobilier composant: bois de lit, en acajou, sofas, sofas, tables, chaises, commodes, batterie de cuisine, etc. etc.
Conditions—Comptant. 8 sept

Succession de Thos. J. Sheehan. No 25,556.

Tout le contenu du café CRESCENT, au No 73 de la rue du Camp—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

Il sera vendu, lundi, 11 septembre, à 11 heures, au café No 73 de la rue du Camp près le Commercial Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du 29 aout 1865, No 25556 du docket de ladite cour—
Tout le contenu dudit café, comprenant stock, comptoirs, glaces françaises, installations de gaz, tables, chaises, gravures, drapeaux, &c.
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 31 aout

Moules, fer battu, fer fondu, boulons, cuivre, pierres plates à paver comme mains haute en bois qui devra être enlevée—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Bureau, rue du Camp, No 27.

Il sera vendu, mercredi, 13 septembre 1865, à dix heures, au chantier de l'ancienne fonderie de M. Octave Leroy, à un îlet du débarcadère du ferry—
26 moules No 1 de choix,
3 wagons,
4 charrettes,
30 tonneaux fer fondu,
1,000 livres fer battu plat et rond,
1,000 do boulons de 1 à 3 pieds de long,
25 do cuivre,
400 do cuivre jaune,
100 verges pierres plates,
Et une maison basse en bois 40 X 60—laquelle devra être enlevée.
On peut voir le stock jusqu'au jour de la vente.
—Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7septembre

Succession de Thos J. Sheehan—No 25,556.
Whisky, eau-de-vie, vins, liqueurs, cigares, groceries, installations et meubles de bureau, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, lundi, 11 septembre, à 10 heures, aux magasins Nos 112 et 114 de la rue Poydras, près Camp, (occupés dernièrement par le défunt) en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du 29 aout 1865, No 25,556 du docket de la dite Cour—
Tout le stock des dits magasins, comprenant: whisky Bourbon, Rye, d'Ecosse et d'Irlande; eaux de vie françaises, champagne; vins Catawba, Oporto, Xeres, Madère et vin rouge; anisette, schnapps, absinthe, vermouth, cordiaux, &c; tabac, cigares, fromages, sucre, thé, confitures, caisses, peintures, sardines, pipes, comptoirs, balances à plateforme, desks et meubles de bureau.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 31 aout

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau No 20, rue Carondelet

Succession de feue Madame Charles Zénon Derbigny—No 25,457.

Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 7 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Bienville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 16 aout 1865—No 25,457—du docket de la dite Cour, pour compte de la succession de feue Mme Charles Zénon Derbigny—la propriété suivante, située dans le Second District de cette ville, savoir:

UN TERRAIN

Dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Quartier, Royale, Condé ou Chartres, mesurant cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Hôpital, sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur et cinquante pieds huit pouces sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en plusieurs bâtisses en briques.

Termes et conditions—Quatre mille piastres comptant, en billets du Trésor des Etats Unis et la balance payable à un an, en billets divisés par coupons et garantis par hypothèque sur la propriété vendue, et en cas de non paiement, portant 8 p % d'intérêt dès échéance à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
6sept—7 15, 30—7 oct

J. S. KNAPP, Dentiste,

Donne ses soins à toutes les personnes qui voudront s'adresser à lui comme CHIRURGIEN-DENTAISTE à son cabinet
15..........RUE BARONNE..........15
Près Canal.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
150......RUE DU CANAL......150
entre Baronne et Dryades, où il continue à opérer selon les dernières améliorations de l'art du dentiste.
Consultation en français, en espagnol et en anglais.

Bladon Springs, Ala.

1er juillet 1865.

Les propriétaires de cet ancien établissement favori, annoncent aux gens qu'il est réouvert au public pour la réception du public. La table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Les prix sont modérés.

Un beau bateau à vapeur part de Mobile, pour les Sources, tous les [illegible]

JAMES GORDON & Co.

VENTES JUDICIAIRES

La dame Poleone Blache vs Thomas Kavanagh

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 15,316—En vertu d'un writ de fi-fa à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, quinze de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite, savoir:

Deux terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville et désignés par les Nos Sept et Huit de l'îlet No Deux, d'après un plan portant le No 61, déposé en l'étude de Félix Grima, et devant notaire public en cette ville. Le No Sept ayant vingt deux pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de soixante six pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe du No Six et de soixante cinq pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne limitrophe du No Huit et vingt un pieds un pouce et quatre lignes de largeur derrière. Et le No Huit ayant vingt deux pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue de la Victoire, vingt un pieds un pouce et quatre lignes de largeur, derrière, sur une profondeur de soixante cinq pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne limitrophe du No Sept et de cinquante huit pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du No Neuf.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la manière suivante, savoir: le No sept de A. P. Lonest, suivant acte au rapport du dit notaire Grima, en date du 25 d'avril 1846, et le No huit de C. S. Batones suivant acte au rapport de Félix Percy, ci devant notaire public en cette ville, en date du 7 janvier 1847.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.
14 aout 23, 31—& 15 sept.

John J Roland vs ses Créanciers.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 15,827—En vertu d'un ordre de vente rendu le 5 de septembre 1865 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le JEUDI, vingt sept septembre 1865, à 10 heures et demie A. M. et les jours suivants, sur les lieux ci-après désignés pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une GROCERIE située rue du Camp, entre la COMMERCIAL PLACE et la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville.

Aussi de plusieurs comptes.

Le tout suivant inventaire.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—12, 15, 18, 20—26

Edwin S. Oliver vs. la dame Georgiana V. Smith, veuve et associée en communauté de William Gray Mailler, et tutrice, &c.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai le LUNDI, neuf d'octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-dessous, savoir:

1o. Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Bassin (ci devant Walker) et Melpomène Franklin (ci devant Benton) et Thalie, désigné par le No Cinq d'après un plan du dit terrain et d'autres terrains, annexé à un acte déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci devant notaire public en cette ville, en date du 22 mars 1836. Le dit terrain ayant, mesure américaine, trente deux pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène, trente trois pieds sept pouces et trois lignes derrière, sur six pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Franklin et quatre-vingt dix neuf pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe au No Quatre. Le dit terrain formant l'angle des rues Franklin et Melpomène.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o. Un autre terrain situé dans l'îlet susdit, désigné par le No Neuf, suivant un plan dressé par A. S. Phelps, autrefois arpenteur de la cité, en date du 6 de février 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt six pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Franklin, quatre-vingt huit pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Melpomène, et vingt neuf pieds [illegible] et six lignes sur la ligne de derrière, du côté de la rue du Bassin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages attachés et y appartenant.

La propriété ci dessus provient, savoir: le No 1 acquis par Isaac Cotton le 22 de mars 1841, de S. F. French, suivant acte au rapport de H. B. Cenas, ci devant notaire public en cette ville; et le dit No deux à été acquis par le dit Cotton, de A. L. Bohman le 16 de mai 1840, suivant acte au rapport de Jules Mossy, ci devant notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.
7sept—7, 16, 23 30—oct 9

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Louis Dupuy—No 25 632.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que Aimé de Gennerie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Louis Dupuy, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours les moyens d'opposition [illegible] la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.
4 sept—8, 13

Antoine Lafouret vs ses créanciers et les créanciers de Lafouret et Desmare—No 16,949.

ETAT de la Louisiane, Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est donné aux créanciers de ce failli insolvable, et à tous autres personnes que ces procédures concernent, d'avoir à déduire sous dix jours à compter de ce jour, les raisons qu'ils pourraient avoir pour que le tableau provisoire présenté par le syndic de cette faillite, ne soit pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à ce tableau.

Par ordre de la Cour. J. G. CHALON, Député Greffier.
30 aout—3 et 8

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième justice de paix pour la paroisse d'Orléans—L'état de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concerneront, salut.—Attendu que Dreyfus, Barthélemy Mauroy, ayant acheté à une vente faite par le constable du Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, a adressé un juge de la dite cour, qu'il soit [illegible] 1865, pour un avis [illegible] la cour ci dessus, intitulé "Acte relatif aux monitions," &c. [illegible]

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans, qui pourraient, réclamer la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou par suite de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, sous trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait point confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le constable susdit le quatorze jour de juin de l'année 1865, en vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un jugement rendu le 4 avril 1865 dans l'affaire de Bertrand Salcy vs Miguel Gabriel, No 7,504 du docket de la dite cour, à laquelle vente le dit Dreyfus Barthélemy Mauroy s'est rendu acquéreur pour le prix de trois mille dollars comptant.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ D'APRÈS LE TRANSFERT JUDICIAIRE, SAVOIR:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé en cette ville, dans l'îlet No 152 qui est borné par les rues Claiborne, Robertson, Orléans et St. Pierre. Le dit lot est désigné par le No 7, sur un plan dressé par Louis Pilié le 21 mai 1845, et déposé au Notaire de A. Boutel, notaire public.

Le dit lot ayant (mesure américaine) vingt huit pieds, huit pouces et six lignes de face à la rue Claiborne, sur cent pieds de face à la rue d'Orléans entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant.

Les bâtisses consistent en une maison en briques à un étage avec mansarde, contenant un grand magasin au rez-de-chaussée, quatre chambres et un cabinet au premier, et deux chambres et un cabinet à la mansarde; une cuisine en bois à un étage contenant huit chambres; hydrant, puits, lieux d'aisances, &c., &c.

Bureau de la Troisième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, le 29 aout 1865.

EDMOND MEUNIER, Juge de paix pour la paroisse d'Orléans.
30 aout—sept 15, 21, 9

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star de la Nlle-Orléans.
—Cinquième état annuel—

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Montant des primes pour l'année expirée le 31 juillet 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente		$36,613 20
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	$36,912 70
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 juillet 1865	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes le 31 juillet 1865		$[illegible]
Pertes dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
14 et 15 p % remboursés sur [illegible]	[illegible]	
Taxes de la ville et des Etats Unis, licences, &c	[illegible]	
Ré-assurance, dépenses, intérêts dus sur police, salaires, &c	[illegible]	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets	$[illegible]
Hypothèques individuelles	[illegible]
Scrips d'autres compagnies	[illegible]
Placements en bons de la ville	[illegible]
En caisse	[illegible]
Balances dues sur billets de commissions	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PLACIDE FORSTALL, Président.
F. A. DE BUYS, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 29 aout 1865.
ED. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix
5aout—1m 3sp

AVIS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans, a transporté son bureau au No 21 rue du CAMP, près de l'encoignure Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant sur le montant des primes.

—DIRECTEURS—
T H Blake — Lafayette Folger, F Shaburne,
J B St. Amand, H Bernett Jr., J Vinson Jr.,
P A Ducros, C W Bradbury, M. Peychaud,
LOUIS CHENET secrétaire.
3 aout—6 m

L. E. MARCHAND IMPRIMEUR.
201........RUE DE CHARTRES........201